

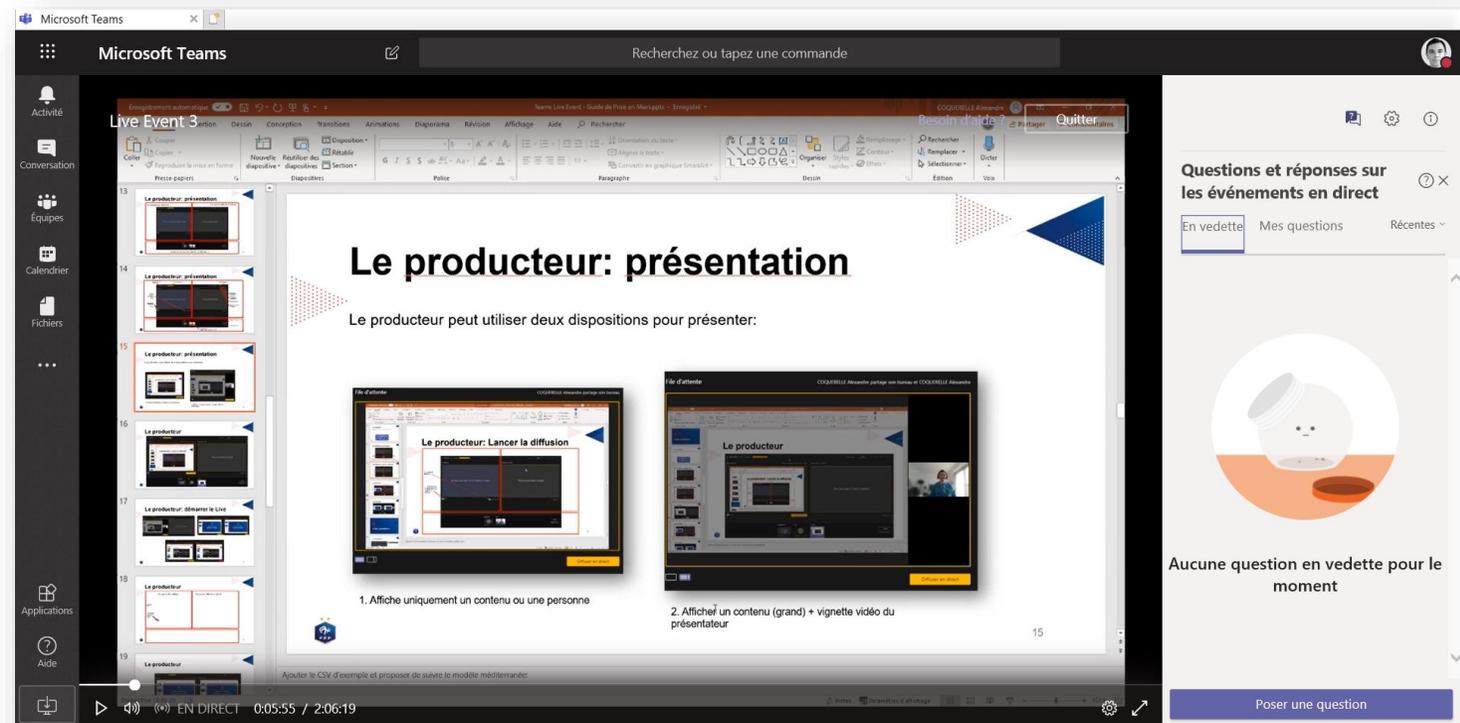
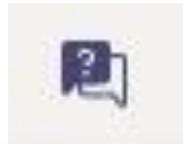
JEUDI
10
DEC.

WEBINAIRE LES DIFFERENTES AIDES FINANCIERES POUR LES CLUBS DE FOOTBALL

De 17h à 18h

Poser des questions pendant le webinaire

Quel que soit le support utilisé (ordinateur, tablette, téléphone), il est possible de poser des questions en cliquant sur l'icône:



PROGRAMME



01

Contexte / Enjeux

02

Les mesures d'aide économique de droit commun

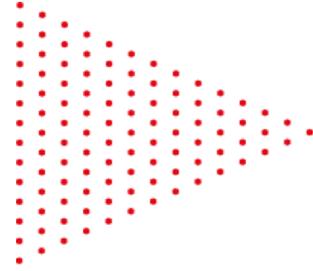
03

Les mesures d'aide économique sport et le plan de relance

04

Les aides au développement

01

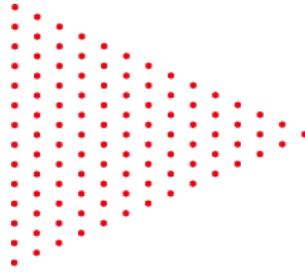


Contexte / Enjeux

Pierre SAMSONOFF
Directeur Ligue du Football Amateur
Directeur Général Adjoint F.F.F.



11/12/2020



02

Les mesures d'aide économique de droit commun

Pierre SAMSONOFF

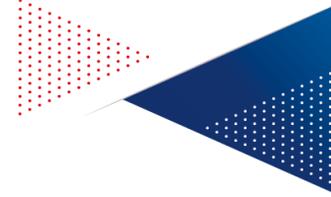
Directeur Ligue du Football Amateur

Directeur Général Adjoint F.F.F.



11/12/2020

02. Les dispositifs: fond de solidarité



A) Les clubs de moins de 50 salariés :

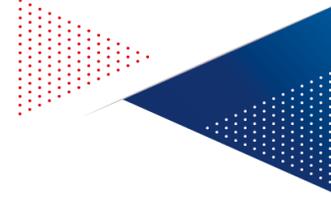
- Montant : Jusqu'à 10 000 € par mois
- Condition : Baisse du chiffre d'affaire d'au moins 50% par rapport à 2019

B) Les clubs de moins de 50 salariés (pour le mois de décembre lorsque les pertes couvertes dépassent 10 000 €):

- Montant: Jusqu'à 200 000 €
- Conditions: Baisse du chiffre d'affaire d'au moins 50% par rapport à 2019- Aide mensuelle équivalent à 15% du CA du même mois en 2019 (ou du CA mensuel moyen 2019)
- Aide portée à 20% du CA lorsque le club subit une baisse du CA d'au moins 70%

➤ Déclaration à remplir sur le site impots.gouv.fr à partir du 4 décembre

02. Les dispositifs: activité partielle



- 70% du salaire brut
- Indemnisation par l'Etat et l'UNEDIC sans reste à charge dans la limite de 4,5 SMIC pour tous les salariés placés en activité partielle
- Conditions: recours à l'activité partielle
- Démarches a faire sur le site activitepartielle.emploi.gouv.fr/aparts

02. Les dispositifs: exonération et reports de charges

A) Les clubs de moins de 250 salariés:

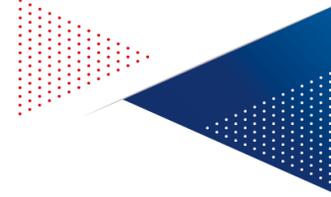
- Montant : exonération de cotisations sociales patronales plafonnées à 800 000 € pour les mois de septembre à novembre 2020
- Condition : Baisse du chiffre d'affaire d'au moins 50% par rapport à 2019

B) Les clubs professionnels de moins de 250 salariés impactés par les mesures de restriction d'accueil du public:

- Montant: exonération de cotisations sociales patronales plafonnées à 800 000 € pour les mois de septembre à novembre 2020
- Pas de condition

Report de charges : report de tout ou partie du paiement des cotisations salariales et patronales pour les échéances des 5 et 15 décembre 2020, sur simple demande en ligne préalable sur le site des URSSAF.

02. Les dispositifs: prêts directs de l'Etat



A) Les clubs de moins de 10 salariés qui ne trouvent pas de solutions de financement:

- Montant : Jusqu'à 20 000 €
- Sans condition

B) Les clubs qui emploient entre 10 et 49 salariés qui ne trouvent pas de solutions de financement

- Montant : Jusqu'à 50 000 €
- Sans condition

➤ Dépôt des demandes auprès des comités départementaux d'examen des problèmes de financement des entreprises (CODEFI).

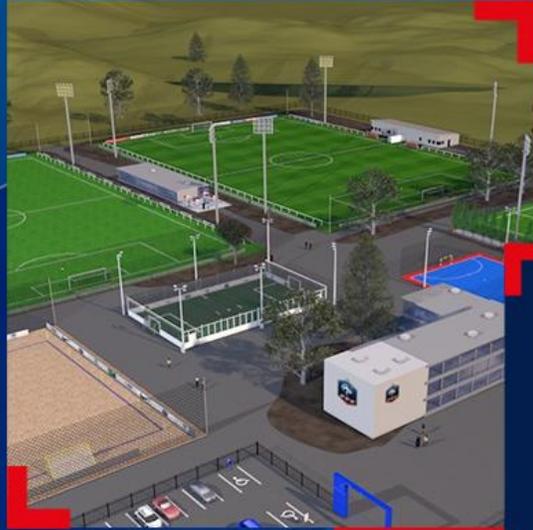
02. Les dispositifs: prêts garantis de l'Etat

- Reconduction du dispositif jusqu'au 30 juin 2021,
- Amortissement du prêt garanti par l'État peut être étalé entre 1 et 5 années supplémentaires.
- Toutes les clubs peuvent demander un nouveau différé de remboursement d'un an, soit deux années au total de différé.
- S'adresser à sa banque

02. Les dispositifs: liens utiles



- Site du Ministère de l'Economie : foire aux questions et contacts:
https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/covid19-soutien-entreprises/faq-mesures-soutien-economiques.pdf
- Numéro de téléphone: 0 806 000 245



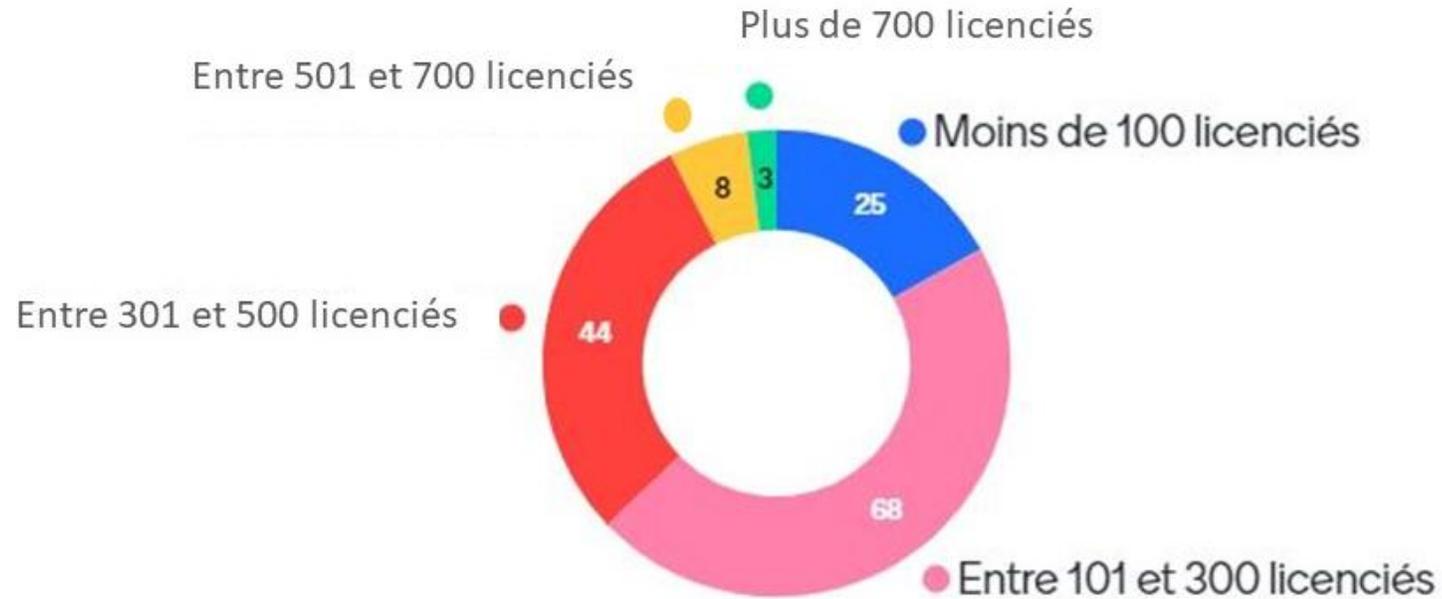
JEUDI
10
DEC.

WEBINAIRE LES DIFFERENTES AIDES FINANCIERES POUR LES CLUBS DE FOOTBALL

De 17h à 18h

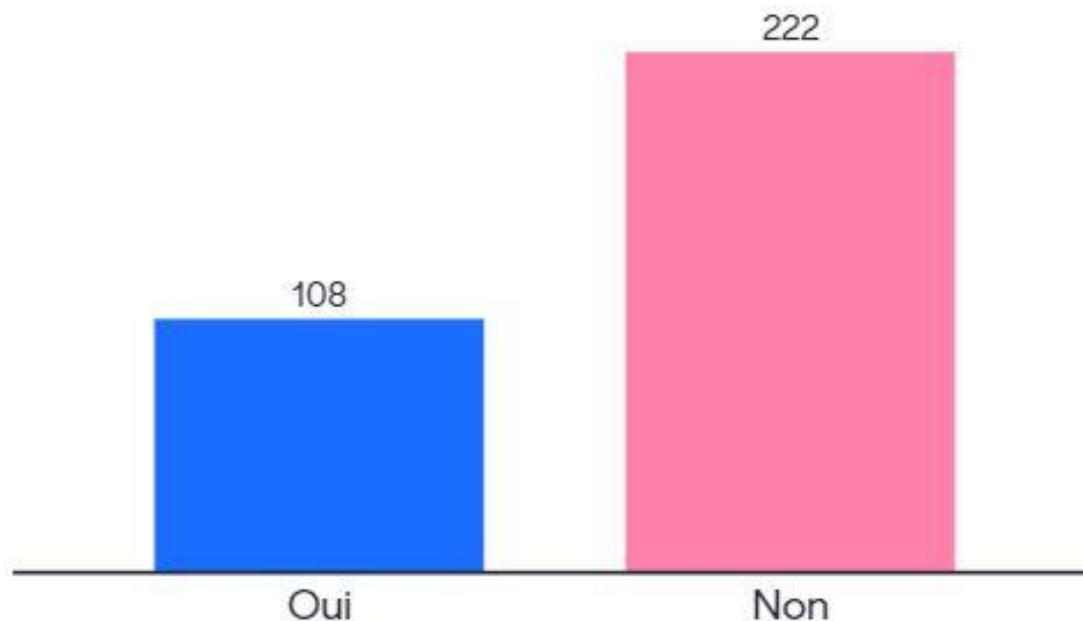
Participez maintenant en vous connectant avec
votre téléphone sur www.menti.com

Quelle est la taille de votre club ?

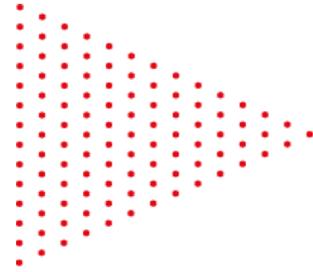


Press S to show image

Avez-vous effectué une ou plusieurs démarches pour recevoir une ou plusieurs aides de droit commun présentées ?



03

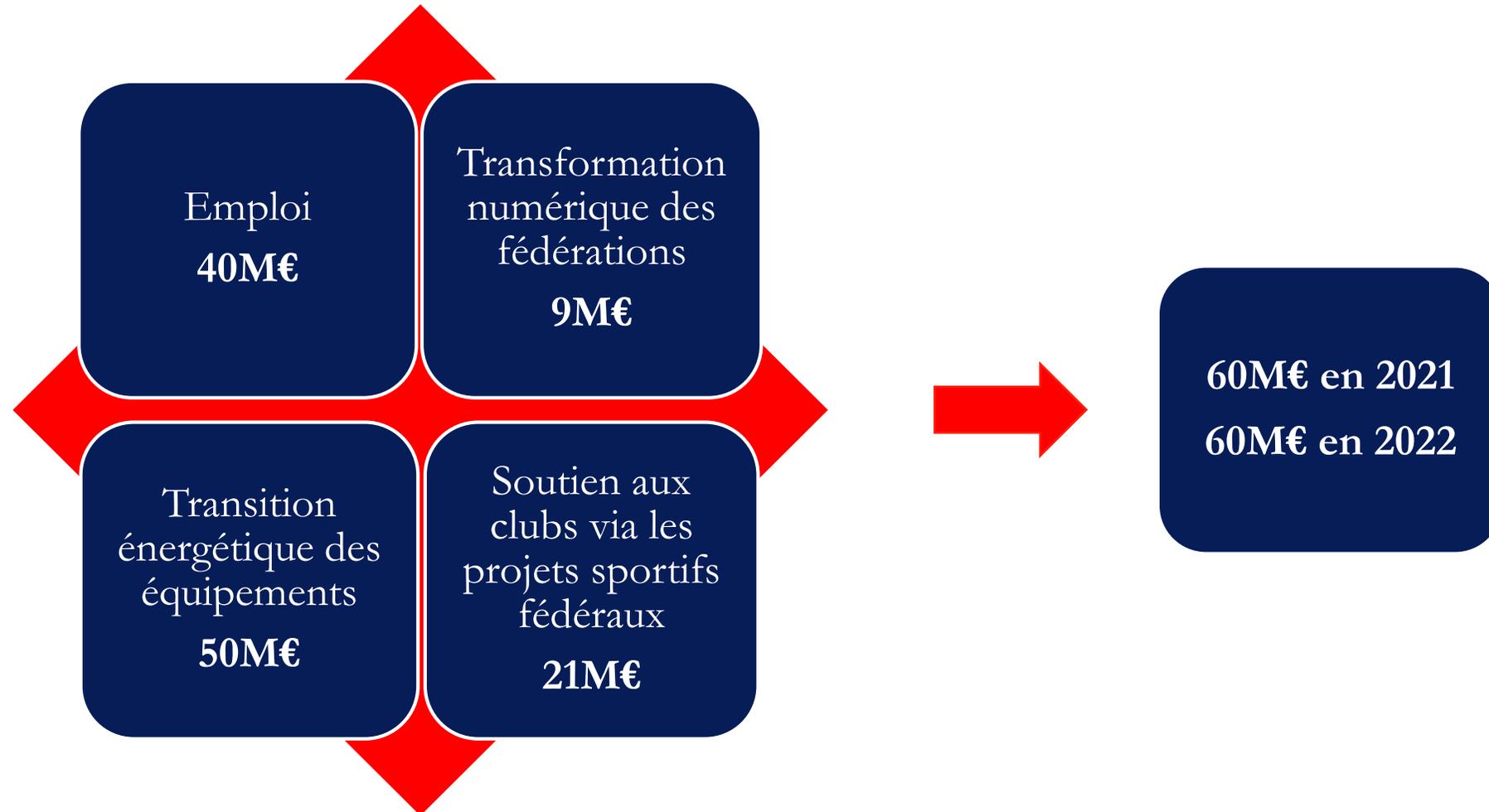


Les mesures d'aide économique sport et le plan de relance

Agathe BARBIEUX
Directrice du développement des pratiques
Agence Nationale du Sport

Coralie ARRONDEAU
Directrice Administrative et Financière
Fondation du Sport Français

Un plan de relance acté à hauteur de 120M€



Chiffres clefs 2020 du fonds de solidarité

12M€ consommés

dont 750K€ directement gérés par la Corse (415K€), la Polynésie Française (245K€) et Wallis et Futuna (90K€)

3 600 actions déposées
pour un montant de **22,5M€**

2 800 actions soutenues
pour un montant de **10,7M€***

5,9M€
pour la reprise d'activités ou
l'aide aux structures les plus en
difficulté (55%)

7,5M€
en faveur des clubs (70%)

Subvention moyenne de 3 900 €

soit 4 fois plus que le seuil minimum de subvention (1 000 € pour ce fonds)

Les 3 fédérations les plus subventionnées :

Football (1,22M€ - 348 actions) / Basketball (736K€ - 200 actions)

Handball (685K€ - 200 actions)



Un fonds de solidarité au service des clubs en difficulté à hauteur de 13M€ (sur 15M€)



- ❖ **Soutenir des actions liées à la reprise d'activité sportive / reprise de licences et accompagner les associations locales les plus en difficulté**
- ❖ **En cohérence et en complémentarité avec les dispositifs déployés par les autres acteurs du développement du sport (en particulier les collectivités)**
- ❖ **Un seuil minimum de subvention abaissé à 1 000 €**
- ❖ **Crédits gérés par les DRDJSCS / DDCS(PP) -> DRAJES au 1^{er} janvier 2021**



FONDATION DU SPORT FRANÇAIS
HENRI SÉRANDOUR

PRESENTATION #SOUTIENSTONCLUB

Présentation plateforme #Soutienstonclub

- Opération lancée le 19 mai 2020 par la Fondation du Sport Français en partenariat avec le Ministère des sports, le CNOSF, le CPSF et l'Agence nationale du Sport
- Objectif : venir en aide aux clubs en difficulté et amortir l'impact de la crise sanitaire liée au Covid-19
- Plateforme de financement participatif permettant à chaque individu et/ou entreprise de faire un don fléché au club de son choix inscrit sur la plateforme et/ou au Fonds de solidarité.
- Pérennisation de la plateforme sur l'année 2021



Avantages

Pour le donateur

Don déductible des impôts

- 60% IR (CGI L.200)
- 66% IS (CGI L.238 bis)
- 75% IFI (CGI L. 978)

Cerfa envoyé sous 72h directement au donateur

Pour le club

- Réduire les impacts financiers, présents et futurs, liés à la crise du Covid-19
- Inscription à la plateforme = éligibilité automatique au FDS
- Absence de restrictions liées à la qualité du donateur
- Réception par le club d'un mail mentionnant l'identité du donateur et le montant du don

Reversement des fonds

- ✓ Le montant des dons collectés par les clubs sont reversés (*après déduction des 15% dont 10% à destination du Fonds de solidarité*) le 30 de chaque mois (+/- 72h de traitement bancaire et WE)
- ✓ Le Fonds de solidarité (*constitué du prélèvement de 10% sur chaque don ainsi que de l'abonnement de « Grands mécènes »*) est reversé périodiquement après l'établissement d'une liste de clubs répondants à des critères identifiés (cf. CGU de la plateforme).

LES GRANDS MECENES DE L'OPERATION

DECATHLON



L'ÉQUIPE

Grand Est
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE



 **POINT.P**

SPORTMAG.fr
Au-delà du sport...

Avec le concours du



Clubs

Connexion

J'inscris mon club

Soutiens ton club

À vous, les amateurs, les pratiquants !

Ensemble, aidons vos clubs à battre le virus et à sortir plus forts de cette période ! Permettons leur de se réinventer et assurer la qualité d'accueil de leurs adhérents dès le début du déconfinement.

Pour cela, faites un don au club de votre choix, déductible d'impôts.

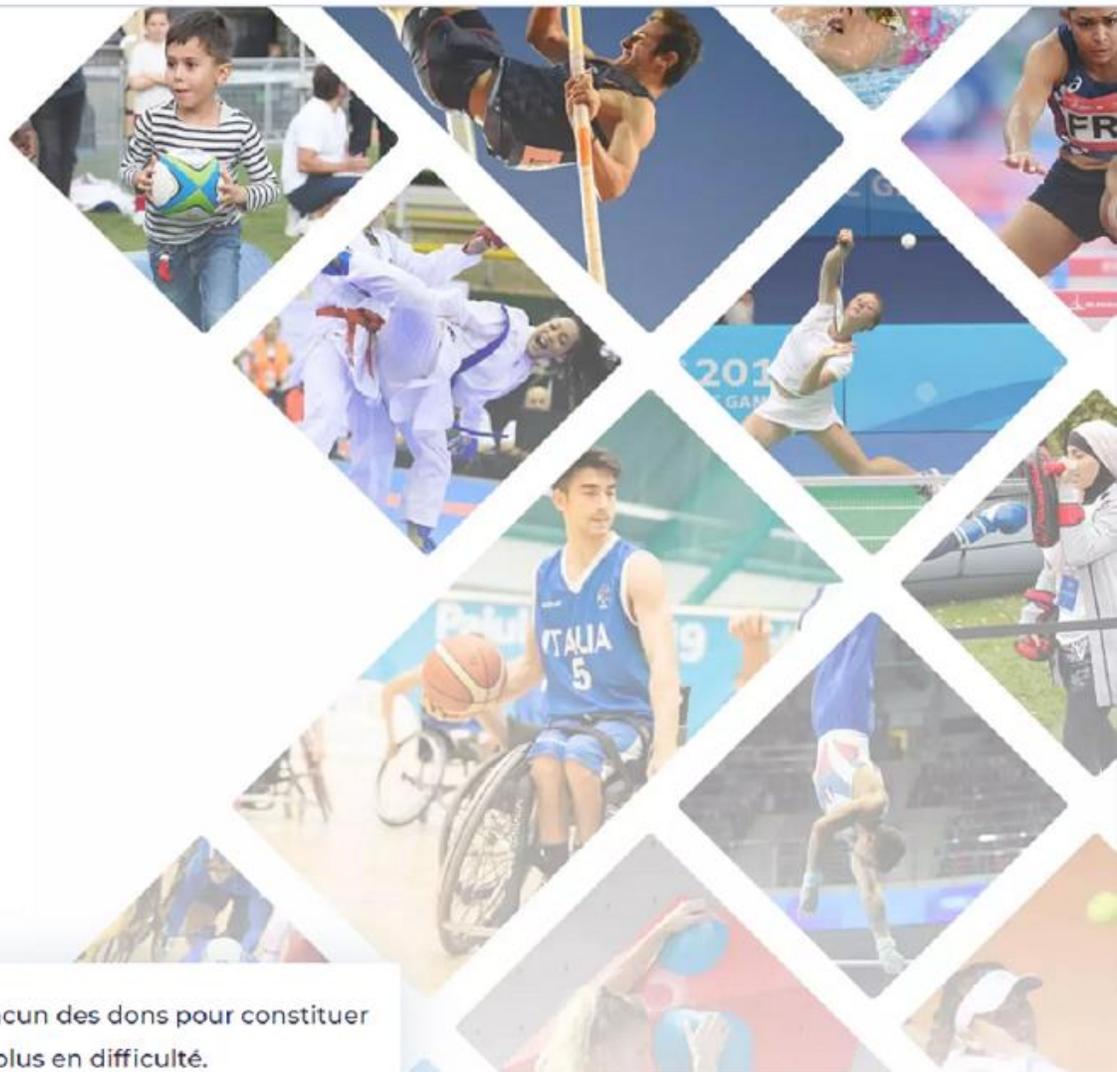
Recherchez par ville, code postal, club

Rechercher

Une initiative de :



Avec le concours du



Le sport c'est aussi le partage, 10% seront prélevés sur chacun des dons pour constituer un fonds de solidarité dédié à l'aide des clubs sportifs les plus en difficulté.

Comment s'inscrire ?

PREREQUIS : Etre une association sportive affiliée à un fédération sportive agréée par le Ministère des Sports et/ou un centre de formation (quelque soit la structure de rattachement)

- Se rendre sur la plateforme <https://www.soutienstonclub.fr/>
- Cliquer sur « **J'inscris mon club** »
- Renseigner l'ensemble des champs demandés
- Joindre les documents (Statut du club, RIB, Budget)

➔ Inscription validée dans un délai de 24/48h

➔ Réception mail de confirmation + Kit communication

⚠ Dans un souci de faciliter l'accès à la plateforme, les clubs ne disposent pas de comptes personnels, l'ensemble des informations sont visibles sur la page de la cagnotte et/ou par mail.



Exemple de visualisation d'une cagnotte avec dons

Avec le  **MINISTÈRE DES SPORTS**   Clubs

Vous êtes en aperçu participant: **Revenir à l'événement en tant qu'organisateur**



Fonds de Solidarité

92258,78 € récoltés | **7** donateurs

[Faire un don](#)

Description

En panne d'idées ou convaincu de l'utilité d'abonder le fonds de solidarité de la Fondation du Sport Français, faites dès à présent un don !

Le fonds de solidarité sera reversé sous forme de subventions aux clubs sportifs inscrits sur la plateforme qui en ont le plus besoin, sur la base de critères objectifs. Les subventions seront versées à la fin du mois de septembre, pour préparer la rentrée.

Partager à vos proches

   <https://www.soutiensto...> Copier

Adresse

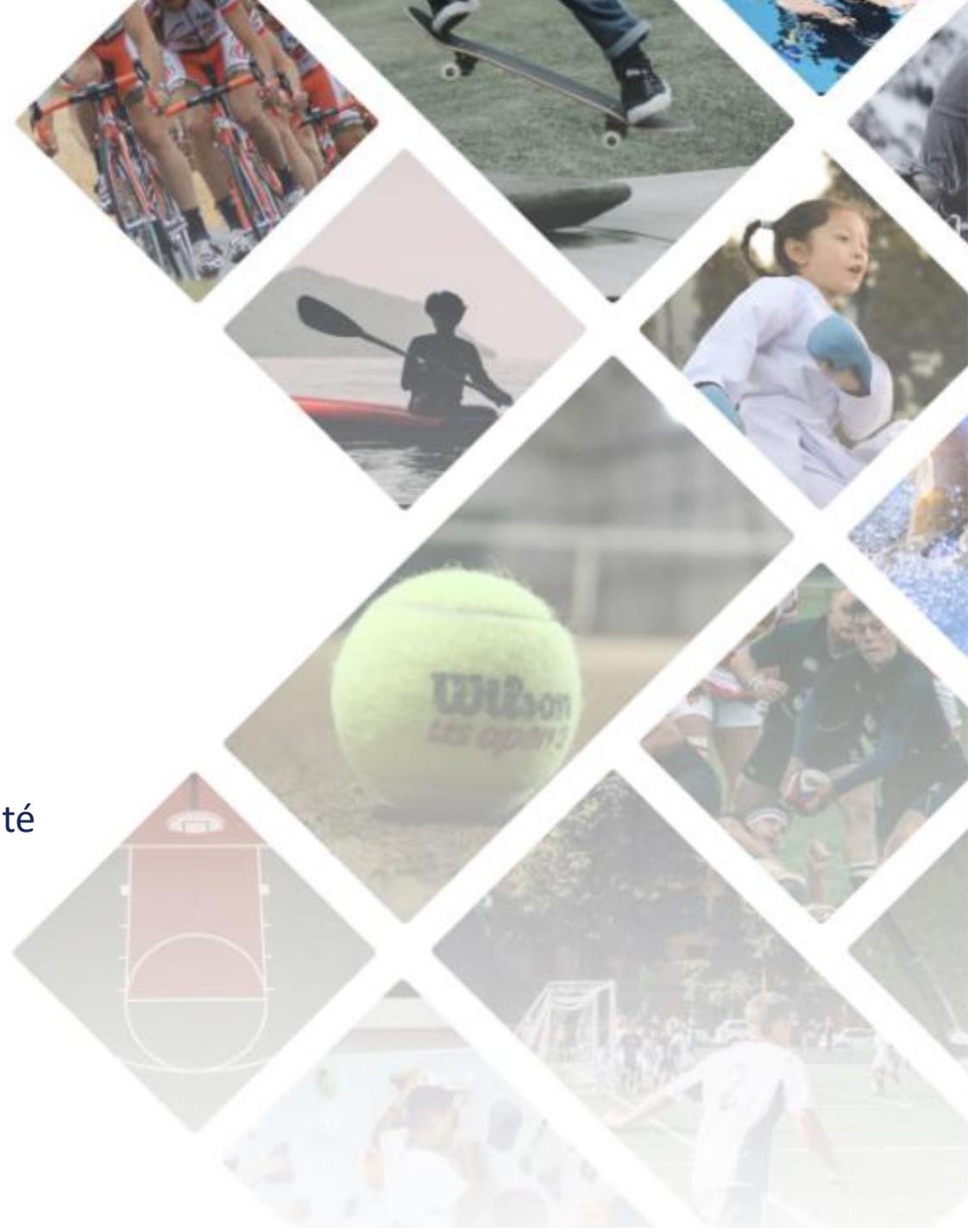
Paris 75016
2-4 rue Louis David

Disciplines



QUELQUES CHIFFRES

- 5 150 clubs inscrits sur la plateforme
Dont 1 135 clubs affiliés à la FFF
- 1 142 018,50 € de dons récoltés
- 438 796 € distribués au titre du Fonds de solidarité
- 451 clubs bénéficiaires de la 1^{ère} vague du Fonds de solidarité

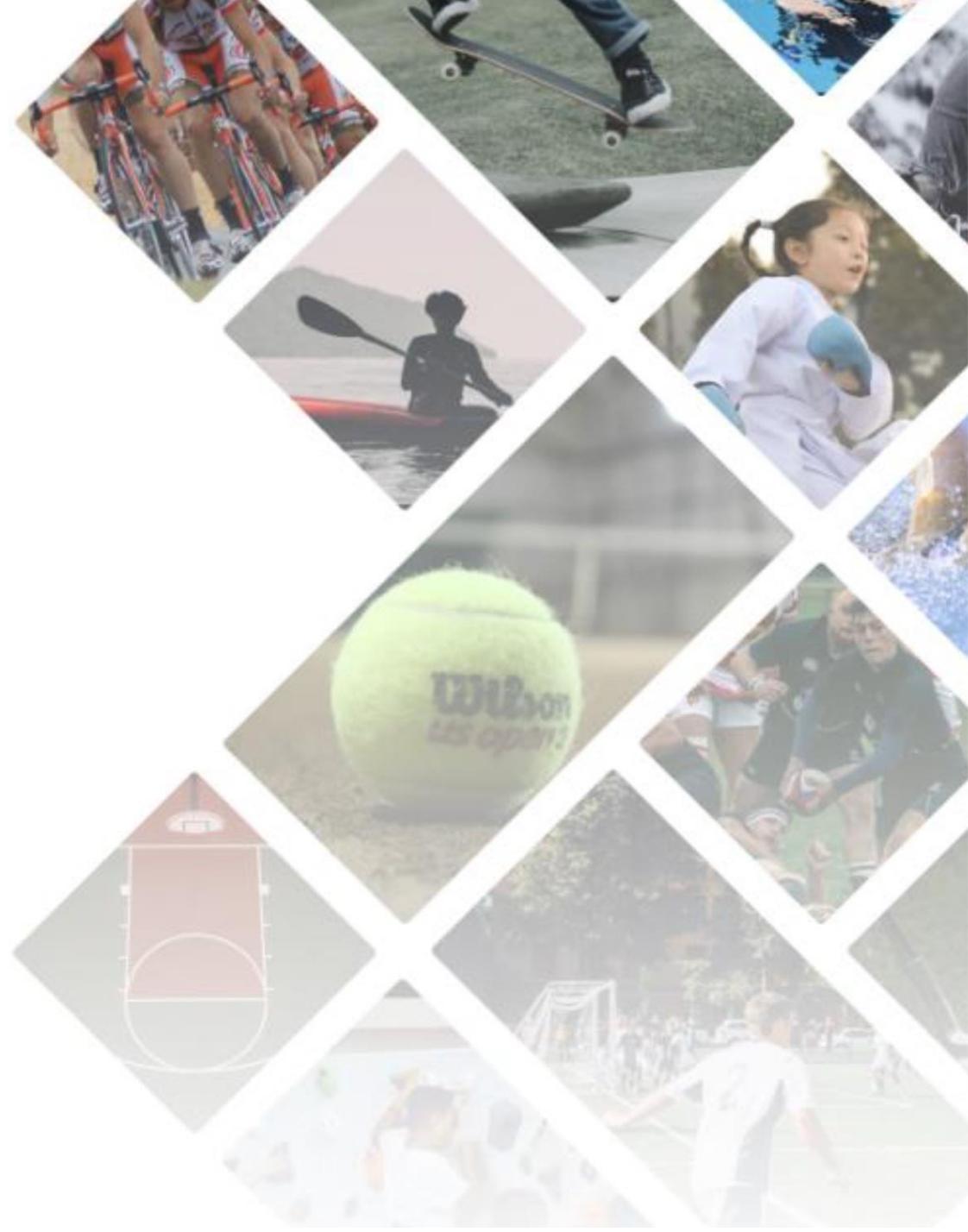


Merci

Pour toutes questions



contact-soutienstonclub@fondation-du-sport-francais.fr





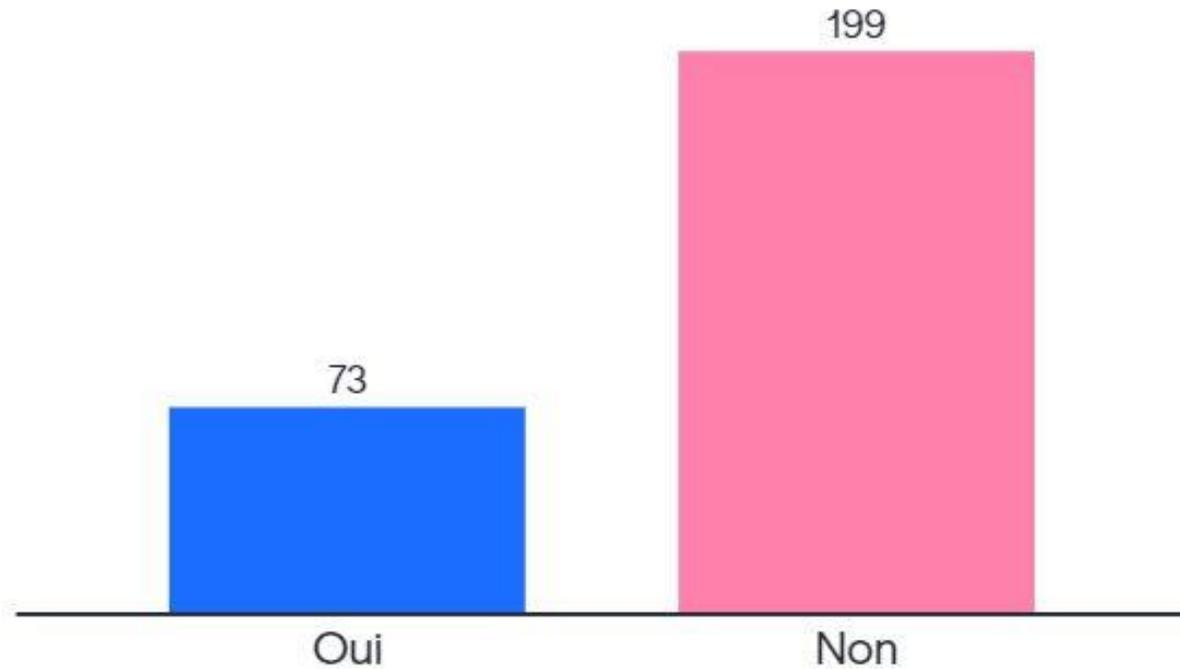
JEUDI
10
DEC.

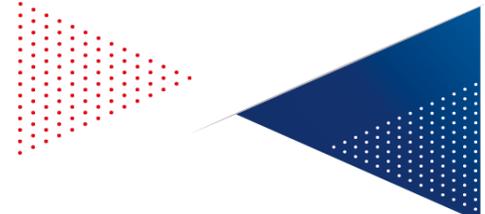
WEBINAIRE LES DIFFERENTES AIDES FINANCIERES POUR LES CLUBS DE FOOTBALL

De 17h à 18h

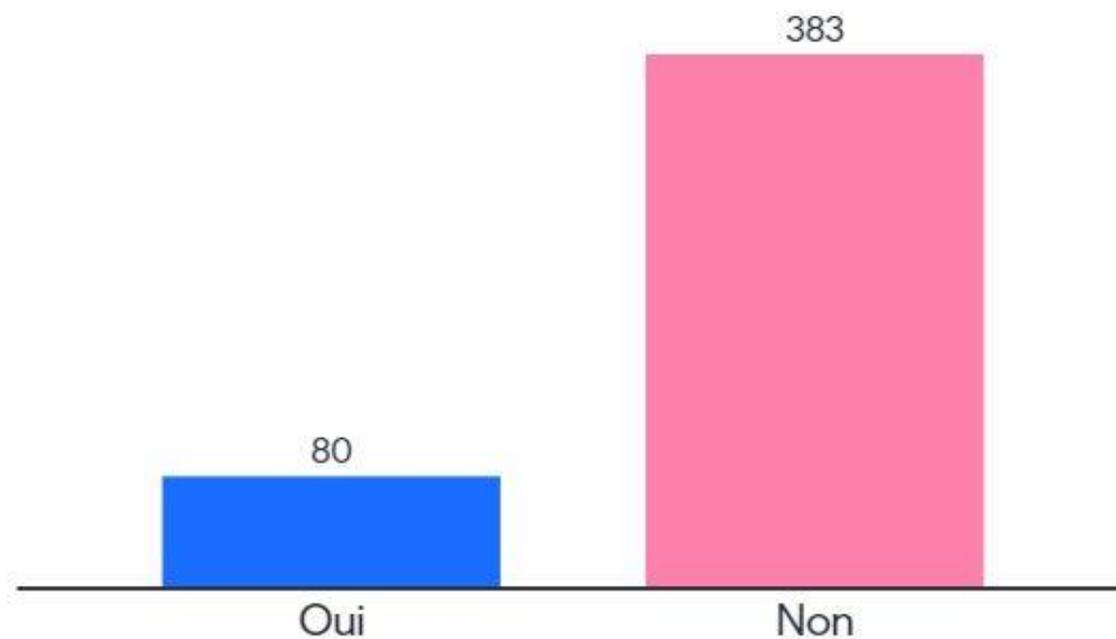
Participez maintenant en vous connectant avec
votre téléphone sur www.menti.com

Avez-vous déjà effectué une démarche pour obtenir une aide financière dans le cadre de l'ANS ?

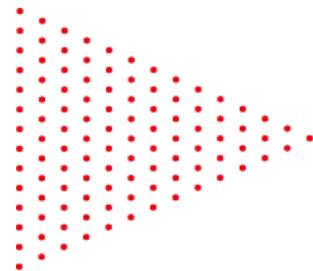




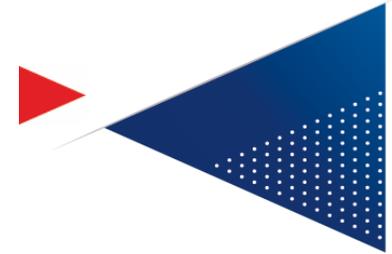
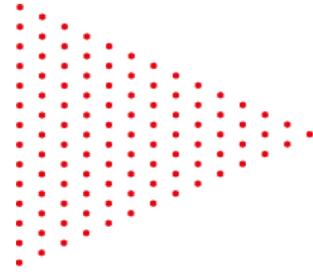
Votre club s'est-il inscrit dans l'opération présentée #Soutienstonclub ?



04



Les aides au développement des clubs amateurs



Les aides à la formation et l'apprentissage

Christophe CONSIGLI
Institut de Formation du Football

Théo BRESSON
Institut de Formation du Football

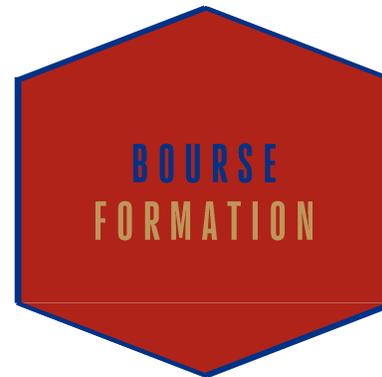
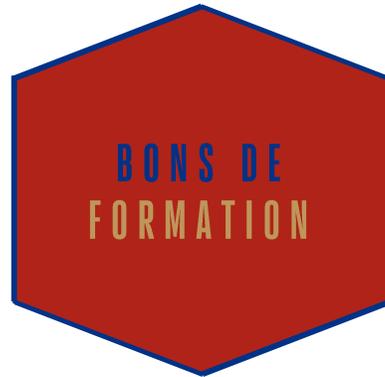


11/12/2020

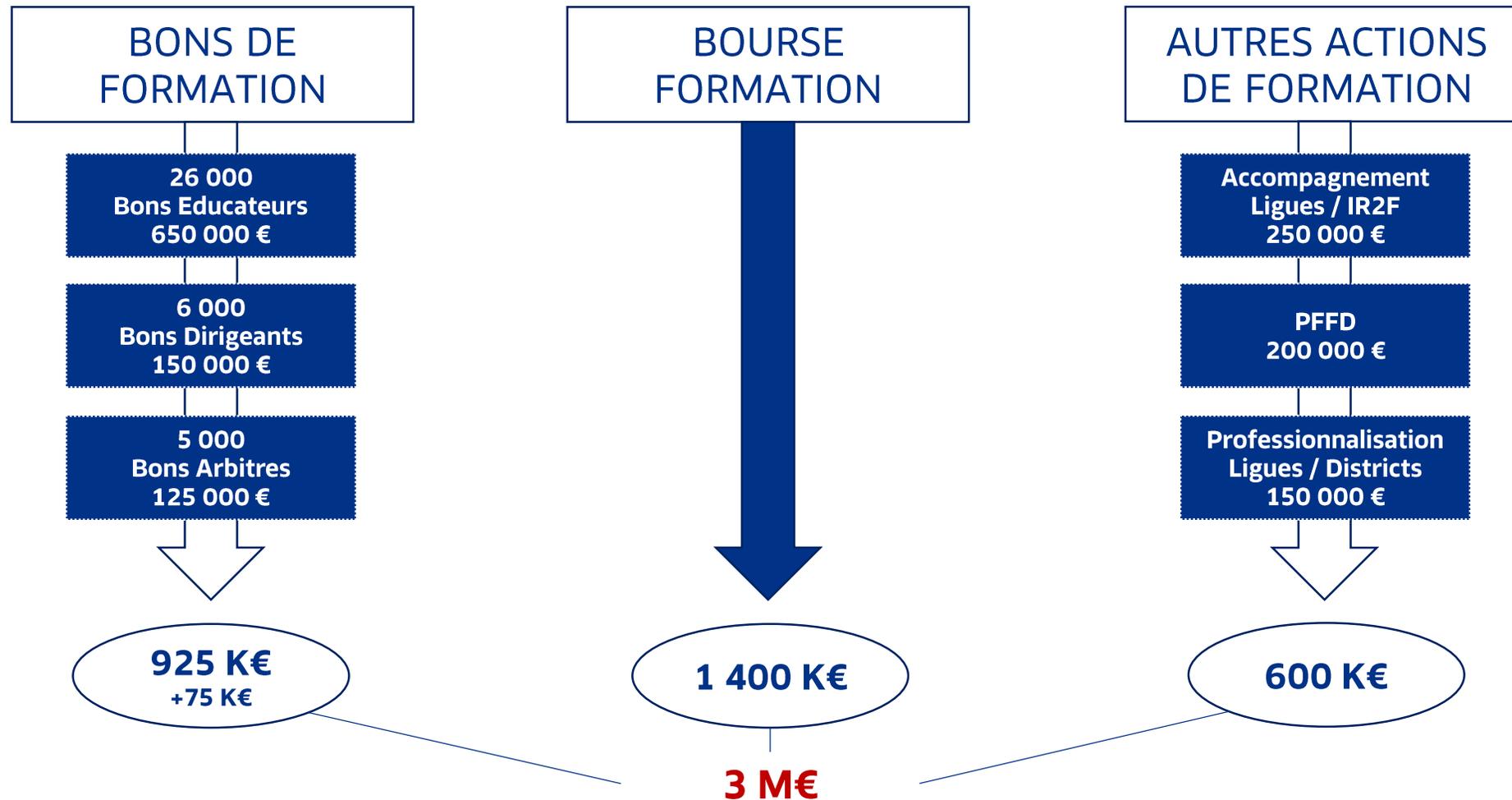
33

Les dispositifs

FAFA Formation



BUDGET FAFA FORMATION – 2020/2021



Les dispositifs

FAFA Formation

**BONS
FORMATION**

FORMATIONS ELIGIBLES AUX BONS DE FORMATION DÉMATÉRIALISÉS À 25 €

INTITULE DES FORMATIONS	
EDUCATEURS	Modules U6/U7
	Modules U9
	Modules U11
	Module sécurité
	Module projet éducatif
	Module projet associatif
	Animatrice Fédérale
	Module « Futsal Initiation »
	Module « Futsal Entraînement »
	Module « Football et Handicaps »
ARBITRES	Formation Initiale d'Arbitres (FIA)
	Formation Initiale d'Arbitres Futsal (FIA Futsal)
DIRIGEANTS	Parcours Fédéral de Formation des Dirigeants (PFFD)

28
formations

Les dispositifs

FAFA Formation



BOURSE
FORMATION

Types de dossiers de bourse formation



Dossier à destination des
clubs ou stagiaires



Dossier à destination des
**clubs employeur d'un apprenti ou
stagiaire en apprentissage**

Pour toutes les formations d'entraîneurs se déroulant
au sein des IR2F et à Clairefontaine :

**BMF / BEF
DESJEPS
BEFF
BEPF**

Liste non exhaustive

Pour les formations en apprentissage

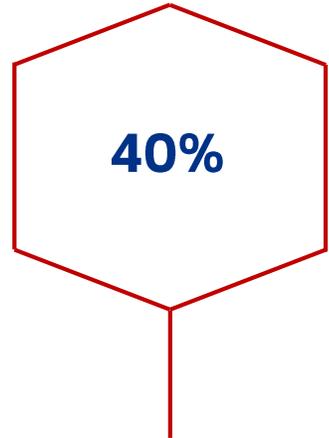
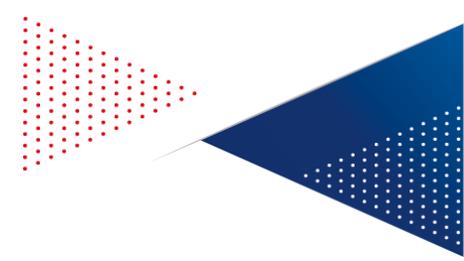
**BMF Apprentissage
BEF Apprentissage**

Processus de traitement des dossiers

Saison 2020/2021 – Bourse formation



Montant de la subvention



Minimum aide attribuée sur la base du reste à charge



Le **Porteur de projet** est le financeur de la formation

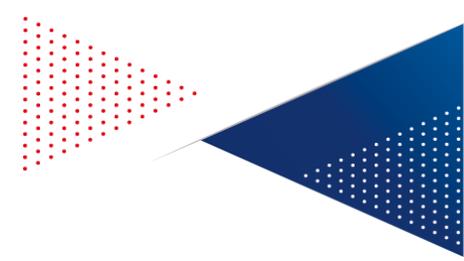


Attention particulière aux clubs disposant du **label jeunes**, section féminine, futsal ..



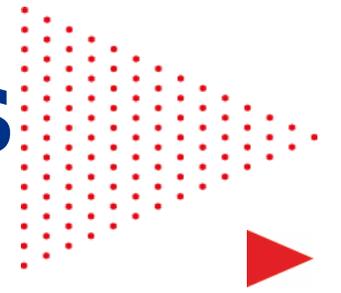
En fonction de son **statut professionnel**

Montant de la subvention apprentissage



- ▶ Le FAFA Formation intervient **uniquement** sur les frais annexes des apprentis
- ▶ Demande en forte **hausse** → **adaptabilité** des critères de subvention chaque saison
- ▶ Pour la saison 2020/2021 : aide unique relative de **40%**

Aides à destination des employeurs d'apprentis



Aide unique aux employeurs d'apprentis 2019/2020



- 4 125 € pour les apprentis BMF

Aide exceptionnelle aux employeurs d'apprentis 2020/2021

(contrats signés entre le 01/07/20 et le 28/02/21)



- 5 000 € pour les apprentis BMF et BEF mineurs
- 8 000 € pour les apprentis BMF et BEF majeurs

Aide aux employeurs d'apprentis 2021/2022



- Retour à l'aide de 2019/2020 ?
(uniquement pour les BMF)

L'aide s'adresse aux employeurs de moins de 250 salariés.

Aide mensuelle, versée tous les mois si transmission de la DSN.



Aides financières employeurs

Cotisations sociales :

- Exonération partielle des cotisations sociales pour l'employeur
- Exonération totale des cotisations sociales pour l'apprenti jusqu'à 79% du SMIC (sauf prévoyance).

RÉMUNÉRATION DU POINT DE VUE DE L'EMPLOYEUR

TYPE DE COÛT	-18 ANS	18 À 20 ANS	21 À 25 ANS	+ DE 26 ANS	FRAIS ANNEXES
Salaire brut + Estimations charges sociales	416 € + 10 €	662 € + 10 €	826 € + 15 €	1 557 € + 45 €	Coûts complémentaires* <ul style="list-style-type: none"> ○ Mutuelle (sauf cas d'exonération) – prise en charge de l'employeur de 50% ○ Hébergement et restauration (à voir avec la ligue) <ul style="list-style-type: none"> ○ Médecine du travail : 100 €/an (estimation)
- Aide employeur 2020/2021	417 €	667 €	667 €	667 €	Aides complémentaires* <ul style="list-style-type: none"> ○ Aide AFDAS : hébergement et restauration dans la limite de 600 €/an ○ FAFA Formation (en fonction des règles en vigueur) ○ Aide de la région : Agence Nationale du Sport, autres
Salaire Net/mois	9 €	5 €	174 €	935 €	
Salaire Net/an	108 €	60 €	2 088 €	11 220 €	

*sous réserve de répondre aux conditions

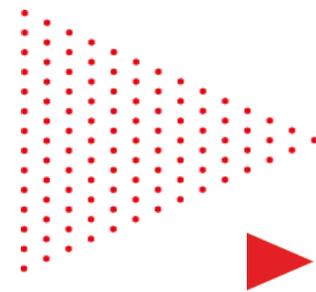


Aides financières employeurs

Aide à la fonction de maître d'apprentissage :

- Aide de 230€ pour 6 mois soit 1.380€
- Demande à faire à l'AFDAS au 7^{ème} mois du contrat (modèle de facture transmis par le CFA)
- Conditions :
 - Structure de moins de 50 salariés
 - Maître d'apprentissage salarié du club ou Président bénévole

Aides financières à destination de l'employeur et des apprentis



Aide pour le financement des frais annexes à la formation

Les frais annexes à la formation notamment en matière de restauration et d'hébergement peuvent être pris en charge par votre Opérateur de Compétence (OPCO).

Les montants de ces aides sont définis par l'AFDAS (OPCO de la branche Sport) :

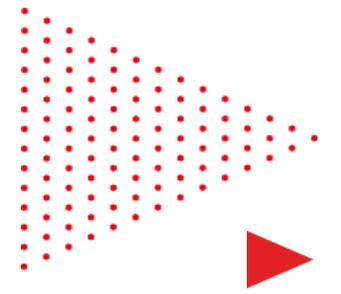
- 3€ par repas * 2 repas par jour
- 6 € par nuit

Dans la limite de 600 €/an

+

FAFA Formation en fonction des règles en vigueur

Aide financière à destination des apprentis



Aide au permis

Cette aide est cumulable au Compte personnel Formation



L'aide de **500 €** au financement du permis de conduire s'adresse aux apprentis remplissant les conditions suivantes :

- Être âgé d'au moins 18 ans
- Être titulaire d'un contrat d'apprentissage en cours d'exécution
- Être engagé dans un parcours d'obtention du permis B

Kit Premiers équipements 2020/2021

- **Kit informatique :**
 - Tablette, clavier
 - Pack office
- **Kit vestimentaire :**
 - Survêtement
 - Tenue de terrain, polo
 - Parka, veste de pluie et gants
 - Sac à dos
- **Kit terrain :**
 - Chronomètre
 - Tablette terrain

Valeur du kit :
500 €

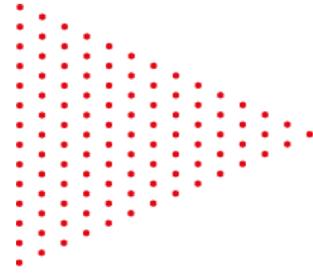
Livraison Octobre
2020



INSTITUT DE FORMATION
DU FOOTBALL

MERCI POUR VOTRE ATTENTION

PLUS D'INFORMATIONS SUR MAFORMATION.FFF.FR



Les aides à l'Emploi

Olivia LAOU
Référente Emploi / Apprentissage
Agence Nationale du Sport

Michaël LANGOT
Fédération Française de Football



Les aides à la professionnalisation

Olivia LAOU, chargée de mission et référente emploi-apprentissage

**AU SERVICE DE LA PERFORMANCE ET DU
DÉVELOPPEMENT**

Agence Nationale du Sport : des aides à la professionnalisation adaptées à chaque projet associatif

- ❖ Aides à l'emploi de 1 à 3 ans : 12 000 € maximum / an / poste
- ❖ Les profils soutenus en priorité : éducateurs sportifs et agents de développement.
- ❖ Aide à l'apprentissage (1 an) : 6 000 € / apprenti-e
- ❖ Dispositif « 1 jeune 1 solution » réservé aux jeunes de moins de 26 ans (*crédits actés dans le cadre du plan de relance à hauteur de 20M€*)



Comment déposer un dossier de demande de subvention ?

**AU SERVICE DE LA PERFORMANCE ET DU
DÉVELOPPEMENT**

Des référent-es régionaux et départementaux au service des associations

Un [annuaire](#) est disponible sur le site www.agencedusport.fr



Une plateforme unique pour tous les dispositifs de l'Agence

❖ lecompteasso.associations.gouv.fr

❖ Un dossier 100% dématérialisé



Le Compte Asso

Le site officiel de gestion d'association



CONNEXION

[Mot de passe oublié ?](#)

CONNEXION

CRÉER UN COMPTE

A PROPOS

Présentation du service
Données personnelles

OUVERTURE DES DONNEES

DataAsso
Data.gouv.fr
Données ouvertes

ASSISTANCE ET CONTACT

Assistance
Contact
FAQ

Version: 1.10.3

[Vie-publique.fr](http://vie-publique.fr) - [Legifrance.gouv.fr](http://legifrance.gouv.fr) - [Data.gouv.fr](http://data.gouv.fr) - [Gouvernement.fr](http://gouvernement.fr) - [France.fr](http://france.fr)

Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative - Mentions légales - Copyright 2017

AIDE À L'EMPLOI FFF

Grands principes du dispositif FAFA Emploi

Types de poste éligibles:

Responsable Administratif et/ou Sportif de club (création uniquement)

Budget du dispositif:

1.900.000 € dont 900.000 € sont consacrés aux nouveaux projets

Financement:

Aide de **30.000 € maximum (montant indicatif)**, dégressive sur 4 années

Exemple (sur la base d'un CDI à temps plein - 35h, avec une embauche effective au 1^{er} juillet 2021):

- Saison 2021-2022: 10.000 €
- Saison 2022-2023: 8.000 €
- Saison 2023-2024: 7.000 €
- Saison 2024-2025: 5.000 €

Quelques critères d'éligibilité:

- Diplôme minimum requis:
 - ⇒ Pour un poste de Responsable Administratif: **Bac + 2 minimum**
 - ⇒ Pour un poste de Responsable Sportif: **Brevet de Moniteur de Football (BMF)**
- Type de contrat de travail: Obligatoirement un **Contrat à Durée Indéterminée (CDI)** et, **a minima, à temps partiel** (17,5 heures)
- Groupe et classification minimum selon la C.C.N.S.: **3 - Technicien**
- Depuis le 1^{er} juillet 2020, le dépôt d'un pré-dossier est obligatoire. Cela implique que:
 - ⇒ le pré-dossier doit être reçu à la LFA, a minima, 2 mois avant la date d'embauche
 - ⇒ le pré-dossier doit être validé par le BELFA avant la date d'embauche



AIDE À L'EMPLOI DANS LES CLUBS

Grands principes du dispositif FAFA Emploi

Profil de poste:

⇒ **Responsable Administratif(ve):**

Définition du poste

- Pilotage du club en collaboration avec le comité de direction.
- Assure la gestion et le développement du club.
- Remplit des missions de représentation et de coordination.

Quelques exemples de ses missions:

- Relais du Comité de Direction du club et manage l'équipe administrative du club,
- Assure et développe la gestion des ressources humaines, financières et matérielles.

⇒ **Responsable Sportif(ve):**

Définition du poste:

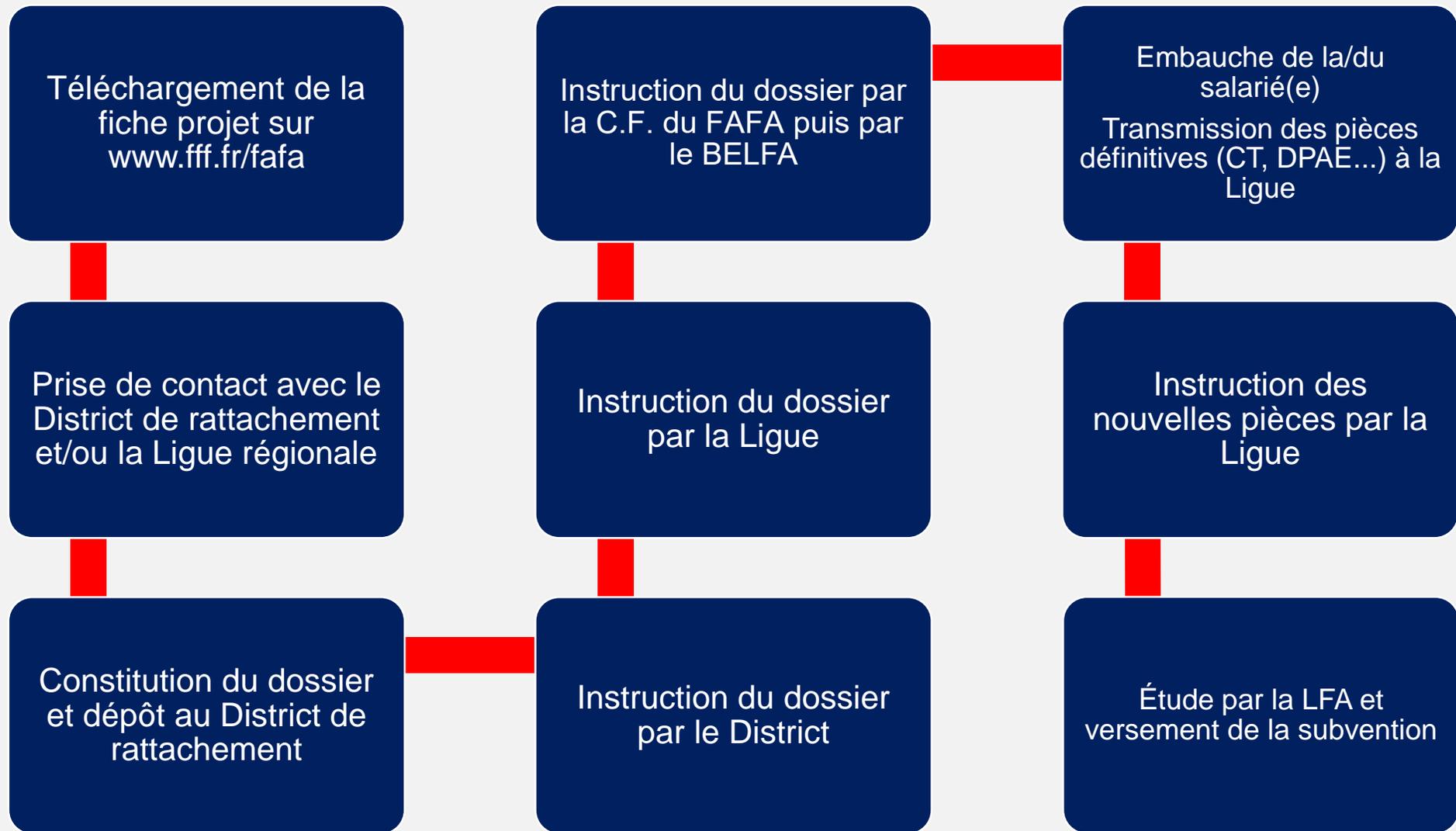
- Organise la politique sportive du club;
- Garant du développement de la politique sportive du club.

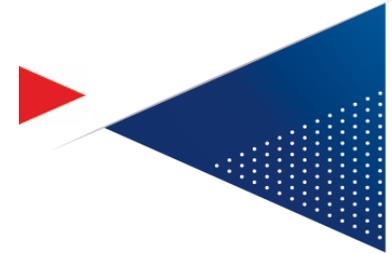
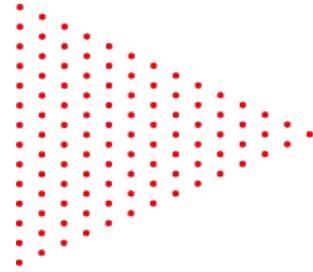
Quelques exemples de ses missions:

- Management de l'équipe technique du club,
- Mise en place des actions fédérales (PEF, actions de féminisation ...), suivi des labels fédéraux, programme foot loisir...



LES DIFFÉRENTES ÉTAPES D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION FAFA EMPLOI





Les aides à la construction / rénovation d'équipements

Michaël LANGOT
Fédération Française de Football



11/12/2020

60

AIDE À L'AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES

Grands principes du dispositif FAFA Équipement

FAFA Équipement « traditionnel »:

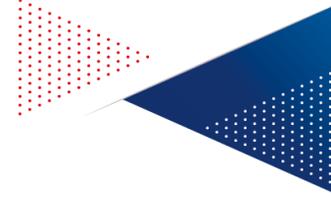
- **12** natures de projets éligibles
- Enveloppe budgétaire de **4,2** millions d'euros
- Modalités de financement régionales
- **Abondement spécifique** pour les territoires carencés (Zone de Revitalisation Rurale - **ZRR** / Quartier Prioritaire de la Ville - **QPV**)
- Dispositif ouvert aux clubs et aux collectivités (nécessité d'avoir un club support, affilié à la FFF)

FAFA Équipement « Nouvelles Pratiques »:

- **3** natures de projet éligibles
- Modalités de financement nationales
- Dispositif ouvert aux clubs et aux collectivités (nécessité d'avoir un club support, affilié à la FFF)



AIDE À L'AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES



Natures de projet éligibles au dispositif FAFA Équipement



**Club
House**



Vestiaires



Éclairage



**Terrain de
jeux en
pelouse
naturelle
ou
pelouse
naturelle
renforcée**



**Terrain de
jeux,
éclairé, en
gazon
synthéti-
que**



Sécurisation

Clôture de
l'installation /
Main courante
Bancs de touche
Pare-balls
Liaison vestiaires
– aire de jeu
Parc de
stationnement
protégé

TERRAINS

« NOUVELLES PRATIQUES »

Futsal

FINANCEMENT DE TERRAINS DE FUTSAL EXTERIEUR

La philosophie

Une pratique organisée, structurée et encadrée.

Le terrain

Une aire de jeu de **40 x 20 mètres** avec des buts de 3 x 2 mètres, avec un revêtement en dalles PVC.

Le financement

Aide forfaitaire de **20.000 €** dans la limite de 50% du coût des travaux (coût moyen d'un terrain ~ 60 K€)



TERRAINS « NOUVELLES PRATIQUES »

Beach
Soccer

FINANCEMENT DE TERRAINS DE BEACH SOCCER

La philosophie

Un sport fun, technique et ludique.

Le terrain

Une aire de jeu de **35 à 37 mètres (longueur)** x **26 à 28 mètres (largeur)** avec des buts de 5,50 x 2,20m

Le financement

Aide forfaitaire de **15.000 €** dans la limite de 50% du coût des travaux (coût moyen d'un terrain ~ 60 K€)



TERRAINS « NOUVELLES PRATIQUES »



FINANCEMENT DE TERRAINS DE FOOT5

La philosophie

Le Foot5 capitalise sur une forte demande estimée à plus de 2 millions de pratiquants.

Axe de développement majeur de la FFF de la pratique loisir dans les clubs.

Le terrain

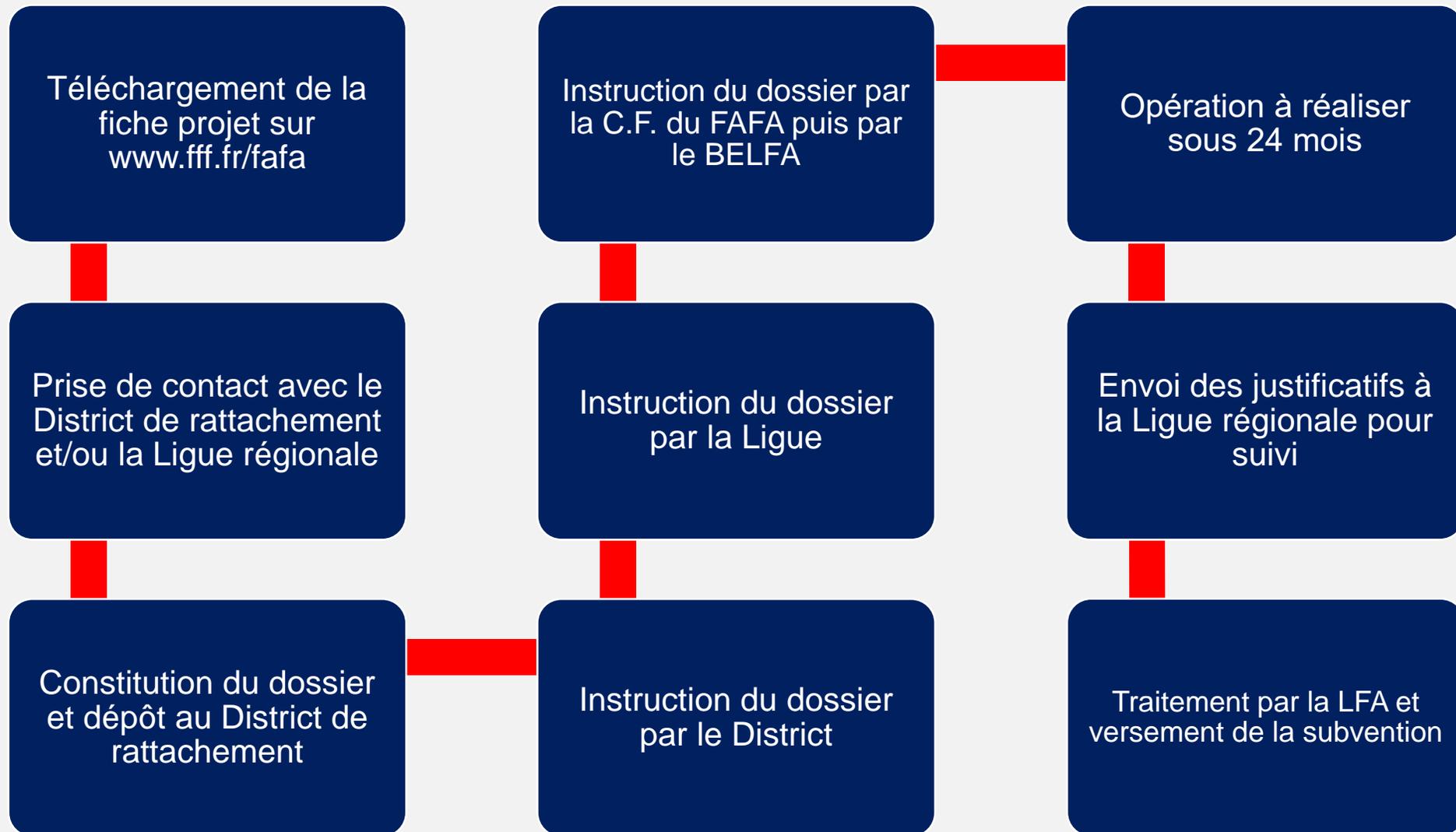
Une aire de jeu de **30 à 35 mètres (longueur) x 18 à 20 mètres (largeur)** en gazon synthétique, ceinturée de palissades pour éviter que le ballon ne sorte. Entièrement fermée par des filets pare-ballons et éclairée.

Le financement

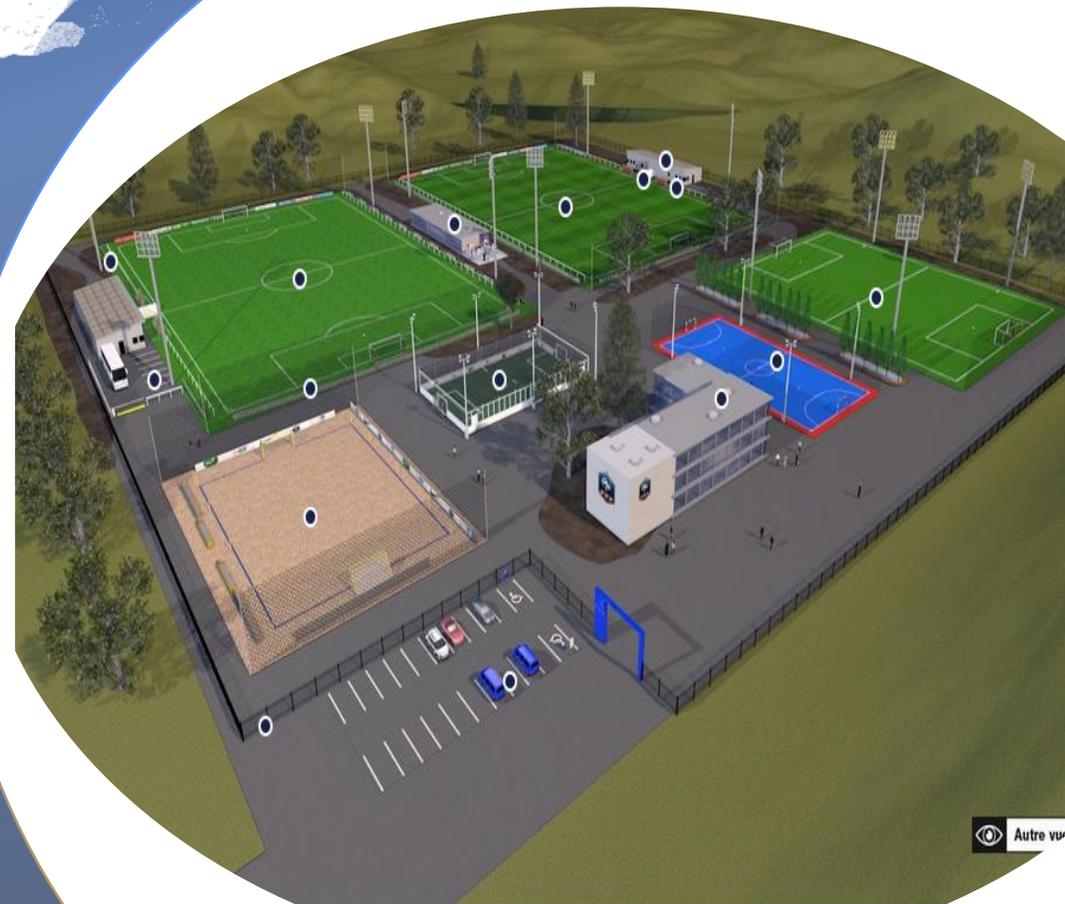
Aide forfaitaire de **30.000 €** dans la limite de 50% du coût des travaux (cout moyen d'un terrain ~ 85 K€).

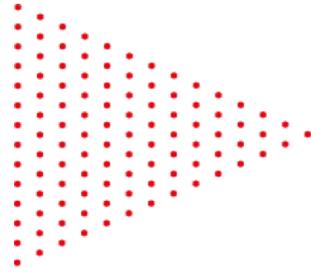


LES DIFFÉRENTES ÉTAPES D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION FAFA ÉQUIPEMENT



Retrouvez l'ensemble des cahiers des charges et fiches projets en se connectant sur www.fff.fr/fafa





Les aides aux projets

« Programmes Sportifs Fédéraux »

Olivia LAOU
Référente Emploi / Apprentissage
Agence Nationale du Sport

Matthieu Benadon
Fédération Française de Football

Rappel des conditions d'éligibilité et de financement

- **Porteurs de projet éligibles au dispositif F.F.F.** : Clubs affiliés à la FFF, Ligues régionales, Districts (hors Corse, Polynésie-Française, Nouvelle Calédonie, Saint-Pierre et Miquelon)
- **Cas des clubs omnisports** : seuls les clubs affiliés à la Fédération des ASPTT ne peuvent pas prétendre à l'appel à projets de la F.F.F.
- **Seuils et plafonds de financement** : aide minimum de 1 500 € par porteur de projet (1 000 € pour les clubs situés en ZRR) dans la limite de 50% du coût du projet
- **Le projet devra s'inscrire impérativement dans un ou plusieurs des trois objectifs opérationnels fixés par l'Agence Nationale du Sport** (promotion du sport santé, développement de la pratique et développement de l'éthique et de la citoyenneté), ainsi que dans le cadre des **axes du plan de développement fédéral « Ambition 2020 »**
- Pour être financée sur la campagne 2020, **l'action doit impérativement avoir commencée sur l'année 2020.**
- **Des dépenses non subventionnables** : construction / rénovation d'infrastructures lourdes, emploi / apprentissage, formation d'éducateurs ou de dirigeants



Bilan Campagne 2020

- 1 145 clubs ont déposé un dossier
- 923 clubs ont obtenu une subvention
- Montant moyen d'aide / club : 2 000 Euros

+40%

+36%

- 20%

Bilan Actions

- 2 379 actions déposées
- 1 648 actions subventionnées
- Montant moyen d'aide / action : 1 143 Euros

+36%

+36%

-20%

Types d'actions subventionnées

Pratiques



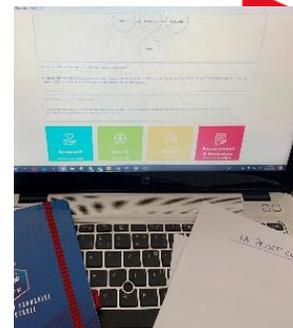
02

Féminines



01

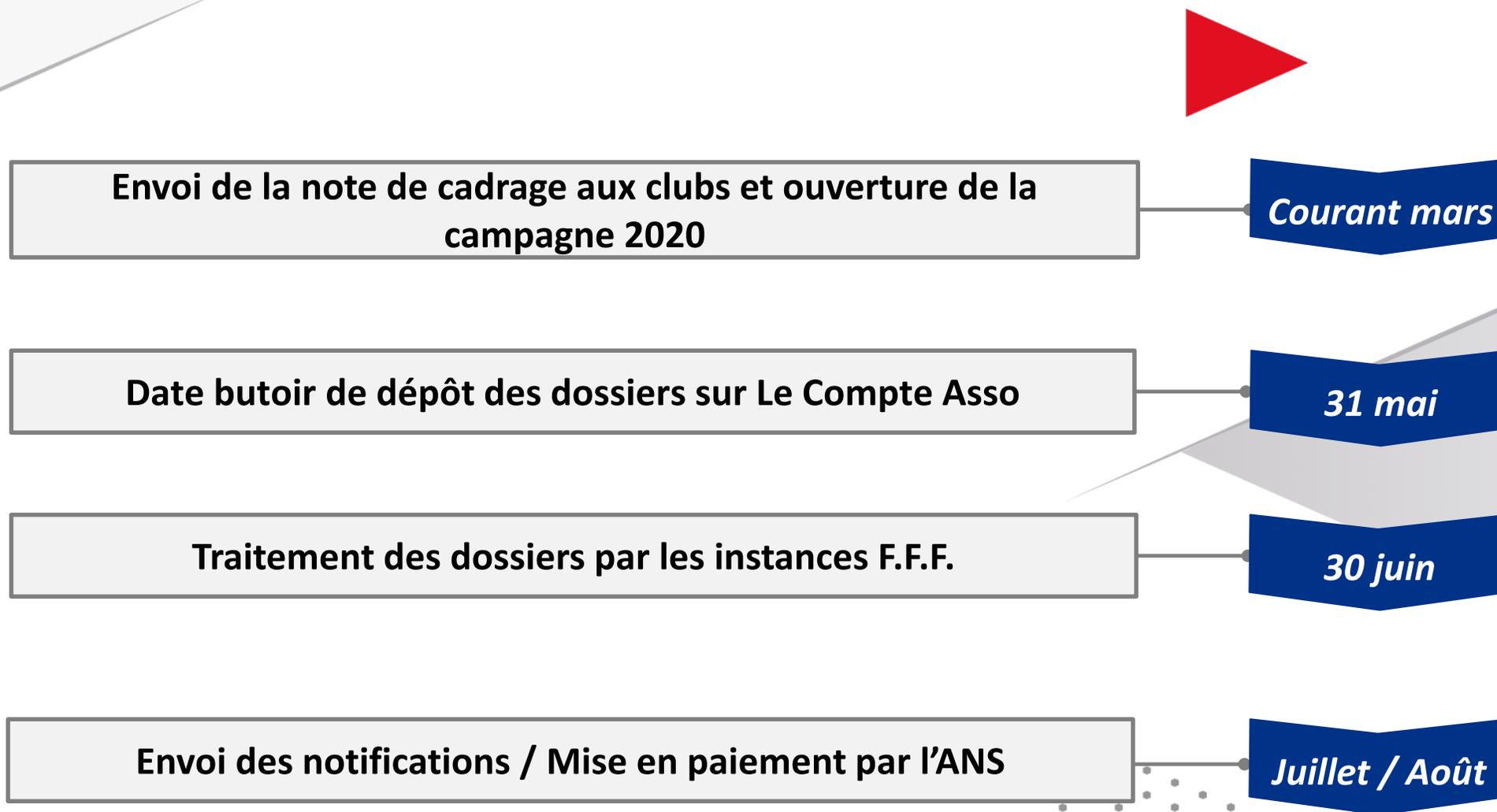
Projet Club



03

Dispositif	Nb actions financées
Développement et structuration de la pratique féminine	481
Promotion et développement des pratiques du football	248
Structuration des clubs	206
Développement d'actions de prévention	113
Accessibilité à la pratique du football des publics en difficulté	109
Déploiement de dispositifs d'éducation citoyenne	106
Développement et structuration de la pratique futsal	101
Développement du football en milieu scolaire	85
Développement d'une offre de Football en marchant	73
Engagement environnemental	45
Lutte contre les discriminations et toute forme de violence	42
Développement d'une offre de Fitfoot	26
Opérations facilitant l'insertion professionnelle	18

Calendrier prévisionnel de la campagne FFF 2021





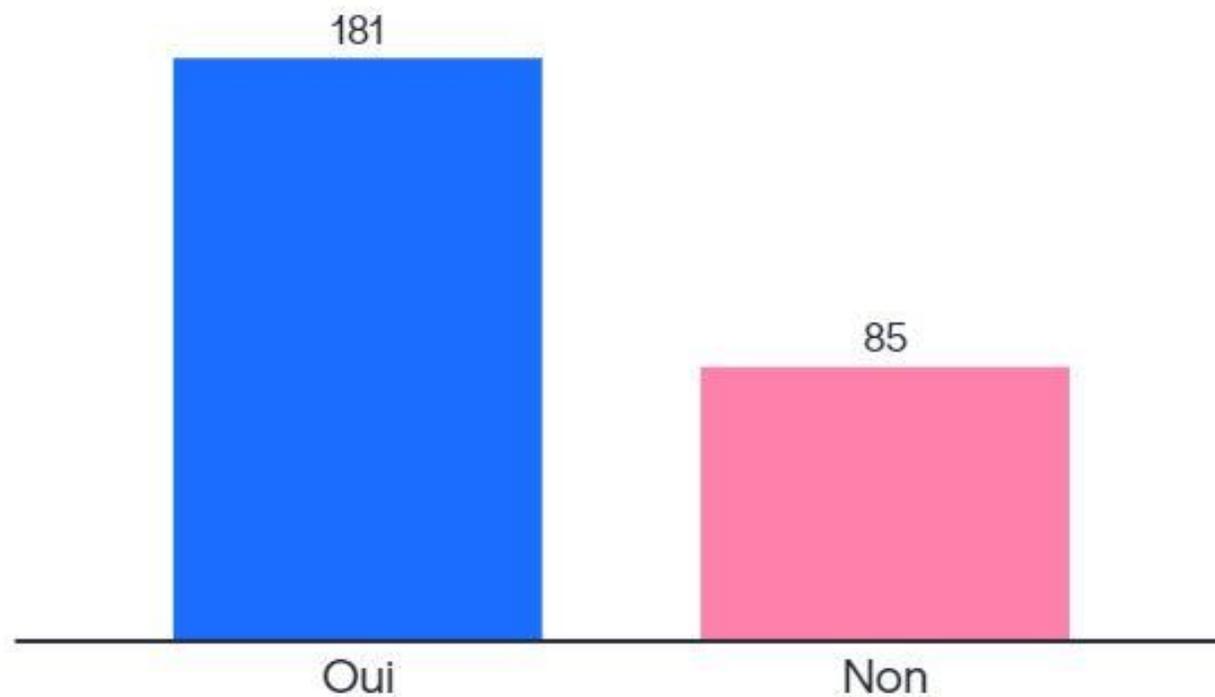
JEUDI
10
DEC.

WEBINAIRE LES DIFFERENTES AIDES FINANCIERES POUR LES CLUBS DE FOOTBALL

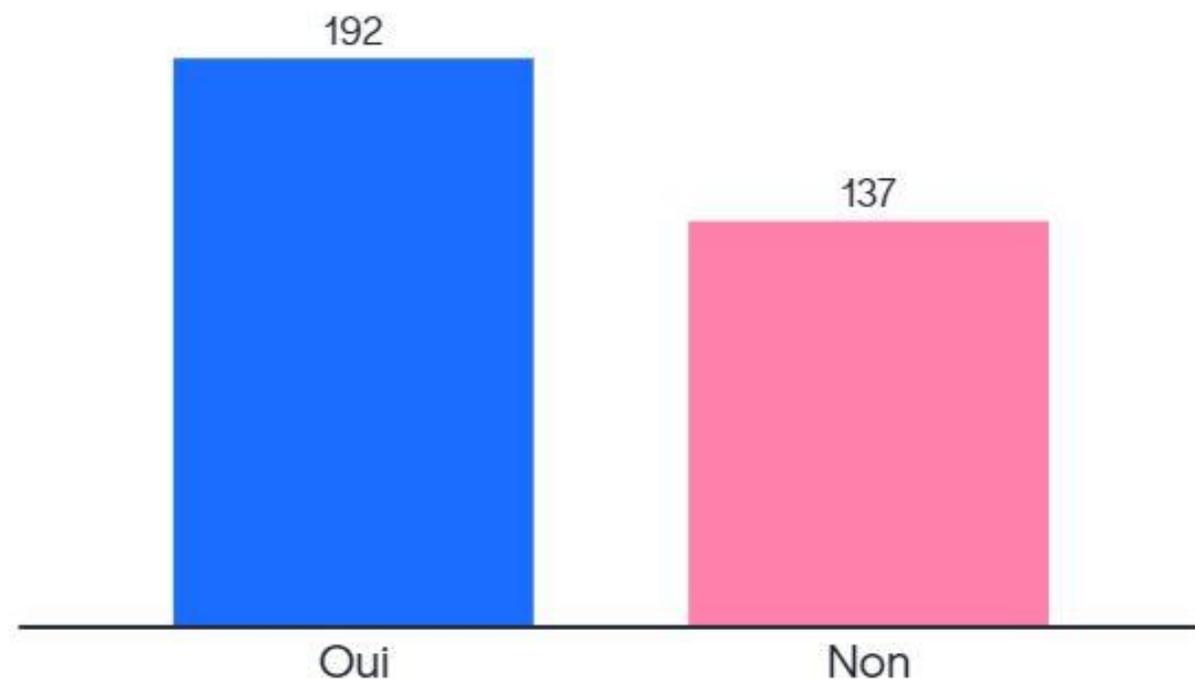
De 17h à 18h

Participez maintenant en vous connectant avec votre
téléphone sur www.menti.com

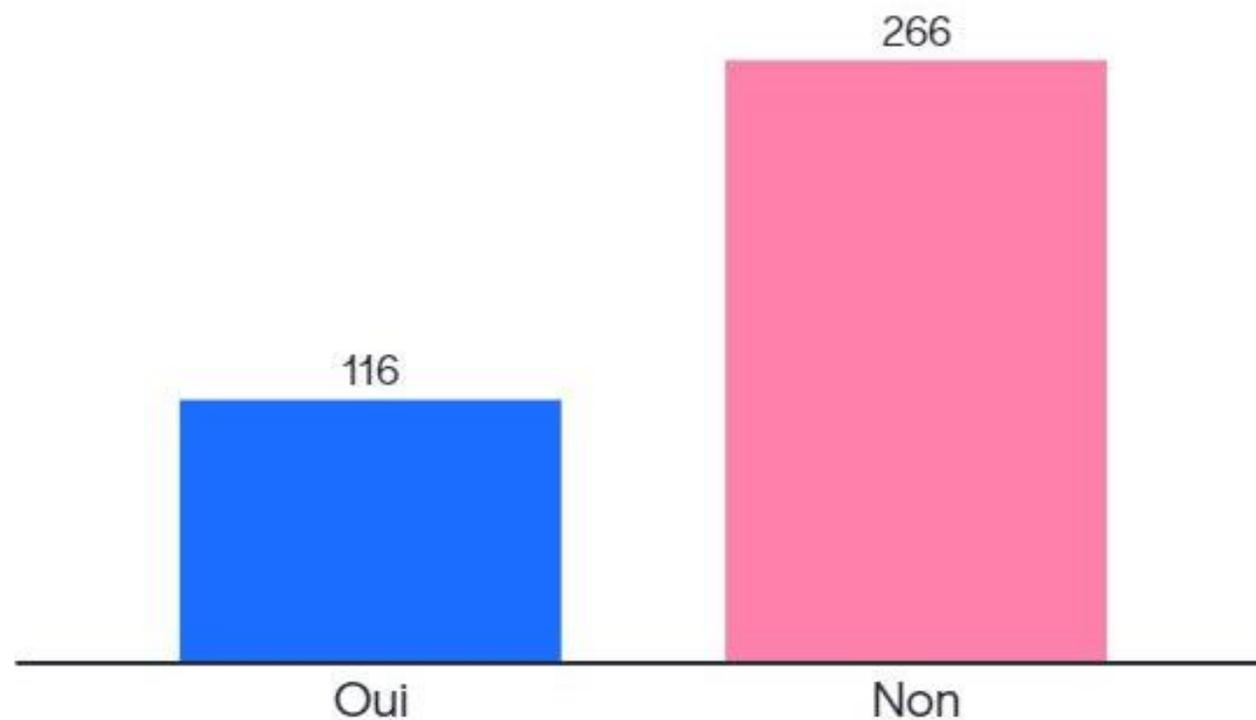
Votre club a-t-il déjà utilisé des bons de formation pour former ses éducateurs/bénévoles ?



Votre club a-t-il, en lien avec sa municipalité, pour projet de développer de nouvelles infrastructures sportives ?



Votre club a-t-il déjà déposé un dossier à l'ANS dans le cadre de l'aide aux projets ?





JEUDI
10
DEC.

WEBINAIRE LES DIFFERENTES AIDES FINANCIERES POUR LES CLUBS DE FOOTBALL

De 17h à 18h

Questions / Réponses

Revoir le webinaire



Il suffit de cliquer sur le même lien que celui qui vous a permis d'assister au webinaire pour disposer de l'enregistrement.



Le document support vous sera envoyé par e-mail

Les webinaires FFF de décembre



FFF

JEUDI
03
DEC.

WEBINAIRE De 17h à 18h
RÉUSSIR SA REPRISE D'ACTIVITÉ

Voir le [REPLAY](#)



FFF

JEUDI
17
DEC.

WEBINAIRE De 17h à 18h
DEVELOPPER L'EFOOT DANS SON CLUB



WEBINAIRE PREPARATION ATHLETIQUE

Date à définir en fonction de la date de reprise des séances avec contact